



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 septembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-cinquième session**  
Points 40 et 41 de l'ordre du jour

**La situation au Moyen-Orient**

**Question de Palestine**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 7 septembre 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Malaisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe islamique à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué final et les recommandations approuvés par le Comité d'Al Qods, à sa dix-huitième session tenue à Agadir (Royaume du Maroc), le 28 août 2000.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40 et 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
et Président du Groupe islamique  
(Signé) Hasmy **Agam**

**Annexe à la lettre datée du 7 septembre 2000,  
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, arabe et français]

**Communiqué final et recommandations de la dix-huitième session  
du Comité d'Al Qods**

**Agadir, Royaume du Maroc  
27 djumada al-oula 1421 de l'hégire  
(28 août 2000)**

1. À la généreuse invitation de S. M. le Roi Mohammed VI, souverain du Royaume du Maroc, Président du Comité d'Al Qods, le Comité d'Al Qods a tenu sa 18e session le 27 djumada al-oula 1421 de l'hégire, correspondant au 28 août 2000, à Agadir, Royaume du Maroc, en vue d'examiner la situation délicate que connaît la question de la Palestine et d'Al Qods Al Charif, première cause de la Oumma islamique, suite aux développements récents de la situation.

2. Ont pris part aux travaux du Comité S. E. M. Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine, Leurs Altesses royales et Leurs Excellences les ministres des affaires étrangères et les membres des délégations des États membres du Comité ainsi que S. E. le docteur Azeddine Laraki, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique. A également pris part aux travaux du Comité une délégation d'Al Qods Al Charif représentant des personnalités ecclésiastiques chrétiennes, de toutes les églises ainsi que des oulémas musulmans.

3. S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al Qods, a ouvert les travaux du Comité par une allocution, dans laquelle le souverain a souligné que le Comité tient ses assises dans des circonstances extrêmement délicates, appelant à une attention sans faille, et à la perspicacité et la clairvoyance.

Sa Majesté a également rappelé les étapes positives franchies par le Comité d'Al Qods depuis sa création sous la présidence de feu Hassan II, que Dieu ait son âme, pour préserver cette ville sainte, sauvegarder son identité religieuse, culturelle et historique, en tant que point de rencontre des religions et en tant que symbole de la tolérance et de la coexistence. Le souverain a également mis l'accent sur la nécessité de défendre les droits légitimes de la Oumma islamique en général et du peuple palestinien en particulier.

Après avoir rappelé les négociations ardues qui se sont déroulées récemment à Camp David sur le statut final, rendant, au passage, hommage aux efforts de paix déployés à cet égard, S. M. le Roi a lancé un appel à tous ceux qui sont concernés par la paix, appel dans lequel le souverain affirme que ces générations aspirent ardemment à voir la paix régner partout et s'ouvrir une ère fondée sur la coexistence et la concorde, la confiance, l'action commune pour bâtir une nouvelle réalité permettant aux générations futures de vivre dans la stabilité, la sécurité et la prospérité.

S. M. le Roi Mohammed VI a conclu son discours d'ouverture en rappelant avec force que cette aspiration exige clairvoyance et courage politique, ce qui implique une responsabilité considérable pour tous.

4. S. E. M. Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine, a prononcé un discours dans lequel il a exprimé ses remerciements à S. M. le Roi Mohammed VI qui a appelé à la tenue de la dix-huitième session du Comité d'Al Qods, dans cette conjoncture délicate que traverse la question de la Palestine et d'Al Qods. Il a souligné qu'Al Qods est en danger et que la situation ne permet plus d'attendre ou de tergiverser. Il a également indiqué que les frères n'abandonneront pas Al Qods et ne la livreront pas au sort qu'Israël essaie de réserver et d'imposer à cette ville sainte, ajoutant que la situation réclame la mobilisation de tous les moyens et les potentialités pour défendre la ville sainte, et la soustraire à l'occupation et pour adopter une position arabo-islamique unifiée et ferme qui puisse signifier au monde entier qu'Al Qods Al Charif, occupée depuis 1967, est la capitale éternelle de l'État palestinien indépendant. Elle représente, dit-il, une ligne rouge qui ne permet aucun laxisme, ajoutant que toute solution qui ne repose pas sur les résolutions de la légalité internationale ne saurait aboutir et qu'il ne peut y avoir de paix, de sécurité ni de stabilité dans la région du Moyen-Orient sans la rétrocession d'Al Qods Al Charif à ses ayants droit légitimes.

5. Dans leurs interventions, les chefs de délégation ont mis l'accent sur les résolutions constamment adoptées par les conférences au sommet et au niveau des ministres des affaires étrangères de l'OCI, ainsi que les résolutions pertinentes des sessions précédentes du Comité d'Al Qods.

Ils ont également rendu hommage aux efforts déployés par le Comité d'Al Qods sous la présidence de feu S. M. le Roi Hassan II et qui se poursuivent sous la présidence de S. M. le Roi Mohammed VI, en vue de préserver le caractère arabo-islamique de la ville et de sauvegarder ses sites culturels, historiques et civilisationnels.

6. À la lumière des délibérations de ses membres, le Comité a mis l'accent sur ce qui suit :

a) Le Comité affirme que la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient était et restera un des objectifs majeurs et constants des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique sur la base des résolutions de la légalité internationale, en particulier les résolutions du Conseil de sécurité 242 et 338 et le principe de la terre contre la paix. Le Comité appelle à poursuivre les négociations en vue d'assurer la poursuite du processus de paix sur cette base;

b) Le Comité appuie les efforts sincères déployés en faveur de l'instauration d'une paix équitable et globale et du retour de l'intégralité du Golan syrien occupé à la ligne du 4 juin; il salue la victoire du Liban qui a libéré le Sud-Liban occupé;

c) Le Comité réaffirme son appui à la position de l'État de Palestine qui est attaché à la souveraineté sur Al Qods Al Charif, y compris sa sainte mosquée Haram Al Qods Al Charif et tous les lieux saints chrétiens et musulmans qui sont partie intégrante des territoires palestiniens occupés depuis 1967; il affirme, en outre, qu'Al Qods Al Charif est la capitale de l'État palestinien indépendant. À cet égard, le Comité rejette toute tentative visant à restreindre la souveraineté palestinienne sur Al Qods Al Charif;

d) Le Comité réaffirme la nécessité d'oeuvrer pour mettre un terme à toutes les mesures et pratiques israéliennes qui sont contraires aux résolutions de la légalité internationale et aux accords conclus entre les parties palestinienne et israélienne. Il demande au Conseil de sécurité de déclarer ces mesures nulles et non avenues, en

vertu de la résolution 465 et de relancer le Comité international de supervision et de contrôle pour empêcher l'installation de colonies de peuplement à Al Qods Al Charif et dans les territoires arabes occupés, conformément à la résolution 446 du Conseil de sécurité;

e) Le Comité demande instamment à tous les États de se conformer à la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, les invitant à ne pas transférer leurs missions diplomatiques à la ville d'Al Qods. Il les invite également à s'abstenir de reconnaître toute tentative de la part d'Israël d'imposer le fait accompli dans la ville d'Al Qods. À ce propos, le Comité rejette la recommandation faite par le Congrès américain en faveur du transfert de l'ambassade américaine à Al Qods et invite l'Administration américaine à s'abstenir de mettre en oeuvre cette recommandation contraire à la légalité internationale;

f) Il invite les États du monde à reconnaître l'État de Palestine et sa capitale Al Qods Al Charif dès qu'il sera proclamé sur le sol de la Palestine et à apporter toutes les formes de soutien à l'État palestinien indépendant en vue d'étendre sa souveraineté totale sur les territoires palestiniens, conformément aux résolutions de la légalité internationale. Il prie les États du monde d'aider l'État de Palestine à obtenir la qualité de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies;

g) Il souligne la nécessité de mettre en oeuvre la résolution 194 de l'Assemblée générale concernant le retour des réfugiés palestiniens chez eux et la récupération de leurs propriétés, et ce, en tant qu'élément fondamental d'une solution équitable et globale;

h) Il salue l'accord conclu le 15 février 2000 entre l'Organisation de libération de la Palestine et le Vatican et qui considère que toute décision ou action unilatérale telle que la modification du cachet particulier et du statut juridique de la ville d'Al Qods Al Charif est rejetée aussi bien moralement que juridiquement. Il réaffirme la nécessité d'une action commune islamo-chrétienne visant à préserver la ville d'Al Qods et son caractère religieux, historique et culturel;

i) Le Comité rend hommage aux efforts déployés par feu S. M. le Roi Hassan II pour la création de l'agence Bayt Mal Al Qods Al Charif, en lui fixant des objectifs visant à protéger la ville sainte et sa population palestinienne. Il exprime également ses remerciements à son successeur S. E. le Roi Mohammed VI qui a bien voulu l'entourer de sa sollicitude et de son soutien, en lui fournissant généreusement les moyens de mener son action dans les meilleures conditions;

j) Le Comité exprime ses remerciements aux États membres du Comité, qui ont fait des donations à l'agence, permettant ainsi à Bayt Mal Al Qods Al Charif d'entamer la mise en oeuvre de projets en matière de logement, de restauration d'édifices et d'éducation. Le Comité appelle les États membres de l'OCI à accorder leur appui à l'agence et à lui faciliter la tâche pour la mobilisation de ressources et l'utilisation de moyens financiers en vue de contribuer à la réalisation de ses projets dans Al Qods Al Charif;

k) Le Comité invite les institutions financières publiques et privées, les fonds de financement, les banques, les hommes d'affaires et les particuliers à s'acquitter du devoir d'appuyer les activités de l'agence;

l) Le Comité note avec satisfaction le démarrage des activités de l'agence et encourage cette dernière à poursuivre résolument sa mission visant la mise sur pied et la réalisation de ses projets dans la ville sainte;

m) Au terme de ses travaux, le Comité exprime sa haute considération et sa profonde gratitude à son président, S. M. le Roi Mohammed VI, souverain du Royaume du Maroc, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer, aux plans arabe, islamique et international, en faveur de la cause de la Palestine et d'Al Qods Al Charif, ainsi que pour son invitation à tenir cette importante session à Agadir;

n) Le Comité exprime également sa gratitude et ses sincères remerciements au Gouvernement de Sa Majesté et au peuple du Maroc pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont ont été entourés les membres des délégations ayant pris part aux travaux de la session.

---